

Protocole de l'assemblée des membres du 31.03.2025

Lieu: Volkshaus, Stauffacherstrasse 60, 8004 Zurich
Blauer Saal
Horaire: 17h00 – 18h30

Durée de l'assemblée: de 17h00 à 18h30
Présidence: Gabriela Rüttimann, présidente de l'ASP
Rédactrice du protocole: Silvie Lehmann

Membres individuels pré-sents: **A**cernese Fiametta, **B**iberstein Judith, **B**orboa Béatrice, **D**ahinden Ursula Maria, **D**isler Thomas, **F**ahrer Birgit, **F**eroleto Sandra, **F**ischer Beatrice, **F**rei Liliane, **G**ianinazzi Nicola, **G**rindler Koch Katharina, **G**schwind Heidi, **J**ung, Nathalie, **K**eiser Martina, **M**artin Jeannette, **M**öri Adrian, **M**oscu Nadina, **M**üller Heinz-Peter, **N**auer Marie Anne, **P**eier Marianne, **R**hyner Bruno, **R**oth Kurt, **R**üttimann Gabi, **S**amer Sevda, **S**cagnetti Dina, **T**orres Gustavo, **W**eber Emanuel, **Z**ensus Stefan, **Z**ürcher Barbara

Membres collectifs pré-sents: Ammermann Christof / **CGJI**, Fahrer Birgit / **IPA**, Gianinazzi Nicola / **IRG**, Meier Heinz / **GFK**, Rüttimann Gabi / **IKP**, Weber Emanuel / **GES**

Points à l'ordre du jour

1 Accueil, déroulement de l'assemblée

- La présidente, Gabriela Rüttimann, souhaite une chaleureuse bienvenue aux membres présents à la 48^{ème} assemblée générale.
- Elle précise que l'invitation a été envoyée dans les délais.

2 Élection des scrutatrices / scrutateurs

Nombre de cartes de vote:

Membres individuels ordinaires: 29

Membres collectifs: 12

Total des cartes de vote 41

Le quorum requiert 22 voix.

Scrutateur élu à l'unanimité: Adrian Möri

3 Approbation des points à l'ordre du jour

- Les points à l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.

4 Protocole de l'assemblée générale du 25 mars 2024 à Zurich

- Le protocole a été adopté à l'unanimité, en l'absence de toute observation.

5 Effectif des membres (admissions et démissions en 2024)

État le 1.1. 2024	646
Admissions 2024	16
<u>Démissions 2024</u>	<u>41</u>
État le 1.1.2025	<u>621</u>

Dans la présentation PowerPoint, les chiffres de l'année précédente 2023/2024 ont été affichés par erreur; toutefois, les autres données sont correctes.

Gabi Rüttimann aborde le sujet des démissions en expliquant que de nombreux membres quittent l'association en raison de leur âge. En parallèle, il est réjouissant de constater que nombre de psychothérapeutes poursuivent leur activité après la retraite – car les patient·e·s ont besoin d'eux.

Elle encourage à faire connaître l'ASP, car il s'agit de la seule association qui s'engage exclusivement pour les intérêts et le bien-être de la psychothérapie. De nouveaux membres représentent un réel enrichissement, car une communauté forte renforce durablement la profession.

L'augmentation du nombre de jeunes membres est particulièrement encourageante. Les étudiant·e·s trouvent rapidement le chemin vers une formation postgrade en psychothérapie, et celles et ceux qui rejoignent l'ASP dès cette étape y restent souvent sur le long terme – une évolution précieuse pour l'avenir de la psychothérapie.

6 Rapports annuels:

- 6.1. de la présidente et du comité

La présidente, Gabi Rüttimann, apporte les adjonctions suivantes au rapport annuel imprimé:

- En début d'année, nous avons lancé les soirées-débats de l'ASP – une série d'événements comprenant des conférences d'une heure et demie à deux heures, suivies d'échanges et de discussions. La première soirée-débat, consacrée au thème «Psychothérapie & vieillesse», a déjà eu lieu et s'est révélée particulièrement enrichissante. Elle a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives sur les éléments spécifiques auxquels il convient de prêter attention dans cette forme particulière de psychothérapie, ainsi que sur les défis et opportunités qu'elle comporte. D'autres soirées-débats sont prévues. La prochaine se tiendra en mai et portera sur la « psycho-oncologie ».
 - Nous travaillons actuellement au développement et à la mise en œuvre des cercles de qualité. Dès que le nouveau tarif sera établi et que les mesures d'assurance qualité entreront en vigueur, ceux-ci joueront un rôle décisif. Reconnus par le passé comme un instrument efficace d'assurance qualité, ils constituent une base éprouvée que nous pourrions continuer à exploiter et à adapter.
 - Gabi Rüttimann rappelle l'importance des groupes d'intervision et encourage vivement à profiter de cette offre précieuse. De nombreux membres
-

font déjà partie d'un tel groupe. L'échange avec des collègues constitue un soutien majeur dans le quotidien souvent isolé des psychothérapeutes. En raison de la nécessité de préserver la confidentialité des cas, qui ne peuvent être discutés dans un cadre privé pour des raisons de protection des données, nous dépendons d'un réseau professionnel. Les groupes d'intervision offrent précisément ce cadre protégé, permettant un échange et une réflexion professionnels.

- La première rencontre entre les psychothérapeutes intéressés et le «réseau de psychothérapie» a eu lieu récemment. L'objectif était de discuter des enjeux qui préoccupent les psychothérapeutes et d'explorer les moyens de renforcer la visibilité de la profession. Cette rencontre informelle, à laquelle l'ancienne présidente de la FSP, Yvik Adler, a également participé, a permis de définir des objectifs communs et de planifier les prochaines étapes à venir.

La rencontre constitue un instrument à faible seuil et offre une véritable plate-forme d'échange, même sans appartenance à une association. Le groupe LinkedIn du «réseau de psychothérapie» compte désormais plus de 600 membres. En parallèle, une communauté WhatsApp a été créée, réunissant déjà plus de 100 participants, et elle est ouverte tant aux membres qu'aux personnes intéressées.

L'objectif à long terme de Gabi Rüttimann est d'attirer davantage de membres pour renforcer la visibilité de l'ASP, en tant que seule association de psychothérapie en Suisse. Nous apportons des réponses approfondies aux questions spécifiques de la profession et facilitons un accès direct à un comité compétent – un avantage que beaucoup estiment manquer au sein de la FSP, ce qui a déjà conduit certains à changer d'association.

- Concernant l'état des négociations tarifaires et des tarifs, Gabi Rüttimann souligne qu'il est encore nécessaire de faire preuve de patience, de ne pas se décourager et de continuer à exercer son activité professionnelle. La structure tarifaire est désormais suffisamment élaborée pour être signée. L'association H+, les hôpitaux spécialisés en psychothérapie et la nouvelle association de caisses maladie Prio.Suisse (résultant de la fusion entre SantéSuisse et Curafutura) sont, en principe, prêts à procéder à la signature. La prochaine réunion entre l'ASP, la FSP et la SBAP se tiendra le 22 avril 2025, et nous serions normalement en mesure de signer à cette occasion. Bien que la signature du contrat ait été initialement prévue pour la fin mars, l'objectif est désormais de le finaliser d'ici fin mai, bien qu'il soit possible que cela prenne plus de temps.

Une fois la structure tarifaire finalisée, l'OFSP aura encore besoin d'environ six mois pour commencer à fixer le niveau du tarif. La question reste de savoir qui aura le pouvoir de déterminer ce tarif. En cas de désaccord, une fixation unilatérale pourrait intervenir, mais la vitesse d'avancée de ce processus demeure incertaine.

En ce qui concerne les demandes injustifiées et inappropriées des caisses maladie visant à réduire les tarifs, nous constatons qu'en fait presque tous les cantons maintiennent le tarif provisoire. Nous espérons que les caisses maladie finiront par comprendre que leur proposition de baisser le tarif dès à présent pour éviter les demandes de remboursement ne sera pas efficace. La présidente estime qu'il est peu probable que le nouveau tarif soit inférieur au tarif actuel.

Il convient toutefois de noter que le tarif provisoire actuel ne donne pas satisfaction, car il ne reflète pas la charge réelle. De plus, nous continuons à œuvrer pour la suppression de la procédure absurde encore exigée après la 30^{ème} séance, bien que cela reste complexe.

- 6.2. de la directrice

- Christiane Stieglitz souhaite également la bienvenue à tous.
- Nous organiserons prochainement une soirée-débat sur la politique professionnelle avec le Dr Marion Landis de la PsyCo. L'objectif est d'accueillir, une à deux fois par an, des représentants du milieu politique ou de la Confédération pour aborder des thèmes actuels en matière de politique professionnelle et en discuter ensemble. Il s'agit également de réfléchir à notre rôle en tant qu'association professionnelle dans le contexte de la politique professionnelle. Nous constatons régulièrement que la présence de Gabi Rüttimann et de l'ASP, en tant qu'instance professionnelle, est toujours très appréciée dans les comités de politique professionnelle.
- Christiane Stieglitz remercie le comité pour la confiance et la collaboration fructueuse. Elle adresse également ses remerciements à l'équipe du secrétariat pour son précieux soutien.

- 6.3. de la conférence de la Charte

- Nathalie Jung souligne que le comité et les membres collectifs travaillent dans la même direction. Un point important à cet égard est le réseautage. En mai, une journée de recherche à l'institut C.G. Jung sera proposée aux membres collectifs.
L'accès, habituellement réservé aux membres collectifs, sera élargi, et une "soirée-débat science de l'ASP", donc également ouverte aux membres individuels, aura lieu en ligne cet été. Nous nous réjouissons particulièrement de cette mise en réseau et de cet échange. Cette rencontre est inscrite dans le calendrier des événements sur le site web de l'ASP.
- Les communautés WhatsApp et LinkedIn sont, au sein de la Charte, des instruments précieux de mise en réseau et de soutien mutuel dans notre travail. Cela permet aussi d'identifier et de sentir où se situent les différents besoins. Nathalie Jung encourage tous les membres à jeter un coup d'œil sur les communautés. Si vous êtes intéressés par l'accès aux communautés, vous pouvez vous adresser à Christiane Stieglitz ou au secrétariat.

- 6.4. de la Suisse romande

- Sandra Feroletto explique que l'année écoulée a été très intense en termes de réflexions internes à plusieurs niveaux: charges, liens sociaux, communication, priorisation des dossiers et activités du comité, du secrétariat. Plusieurs initiatives porteuses d'un renforcement de notre communauté professionnelle ont été mises en œuvre, ce qui est réjouissant: groupes d'intervision, groupes de dialogues instantanés WhatsApp, communauté LinkedIn, offres de formation continue, etc.
 - Au niveau de la Suisse romande, j'ai été particulièrement mobilisée sur les enjeux autour de la mise en musique de la nouvelle loi, avec évidemment l'enjeu des tarifs incertains qui bousculent nos membres, qui redoutent un peu l'avenir et d'éventuels remboursements rétroactifs, mais aussi avec un nombre important de questions autour des rapports, notamment des poses de diagnostic, mais surtout des difficultés liées aux psychiatres intégrés au processus de prolongation de garantie d'assurance. Sur les cantons romands, notamment Genève, la difficulté de trouver des psychiatres
-

coopératifs est extrême. Soit ils invalident les suivis, soit ils ne rentrent pas en matière pour les évaluer, ce qui crée évidemment de grosses difficultés cliniques et humaines, pour les personnes concernées, ce qui nous a beaucoup occupé. Nous cherchons donc des regroupements professionnels.

- Un autre problème important nous occupe avec les organisations, en particulier psychiatriques, qui ont engagé des psychologues qui ne sont pas encore engagés dans un cursus postgrade mais facturés à la LAMAL. Ce problème est lié à l'actuelle saturation du peu de cursus de formation à la psychothérapie (actuellement, l'attente pour entrer en formation est de 2 à 3 ans) et cela pose un problème systémique.
- Nous avons aussi dû négocier avec les cantons leur mise en application de la loi quant aux autorisations AOS pour nos membres, puisqu'ils refusaient des nouvelles autorisations au motif qu'ils n'étaient pas installés dans leur canton au moment du changement légal – ce qui aurait, de fait, induit une impossibilité de déplacer son cabinet dans un canton voisin. C'est un dossier qui est encore en cours mais qui a déjà obtenu une réussite, rassurante pour nos membres.
- Le réseautage a aussi pas mal pris, à travers nos rencontres romandes et s'élargit maintenant de manière heureuse via des moyens instantanés de discussion. Nous aimerions voir si des groupes d'intervision pourraient utilement prendre place aussi en Suisse romande et une journée d'approfondissement étant prévue mais elle a été pour le moment reportée, car elle sera sûrement mieux venue quand les histoires tarifaires seront clarifiées.
- Sandra Feroletto s'implique avec un plaisir engagé pour l'ASP en Suisse romande en tant que membre du comité et elle espère être réélue aujourd'hui pour continuer d'y œuvrer.
- 6.5. de la Suisse italienne
 - Nicola Gianinazzi exprime son désir de souligner les points évoqués précédemment. Dans son rôle, il s'est toujours vu comme un bâtisseur de ponts. L'ASP, dont la présence au Tessin était jusque-là limitée, a désormais gagné en influence depuis qu'il agit en tant que délégué de notre association professionnelle au sein de la PsyCo. Par ailleurs, la région italophone est désormais représentée par une collègue de la FSP, déléguée pour le canton du Tessin au sein de la PsyCo. Ainsi, l'ASP jouit désormais d'une présence beaucoup plus marquée au Tessin. Notre visibilité dans cette région est excellente, et notre représentation est fortement appréciée à Berne. Nous sommes également en contact avec des étudiants de l'USI Lugano, de la SFU Milan et de l'Università San Raffaele de Milan, et espérons que la recherche deviendra bientôt une composante essentielle de notre travail. Il ressort régulièrement que nos préoccupations ne relèvent pas de la théorie, mais sont véritablement ancrées dans la réalité professionnelle. Par ailleurs, nous constatons de manière récurrente que les universités s'intéressent davantage aux aspects concrets de la profession, et non seulement à sa dimension théorique.

Il est décidé à l'unanimité d'approuver l'ensemble du rapport annuel 2024.

7 Bilan et comptes annuels 2024

- 7.1. Rapport des responsables des finances
 - Kurt Roth remercie la direction pour son engagement dans la planification financière et budgétaire.

Il précise que, bien qu'un responsable des finances issu du comité soit légalement requis, le travail principal est assuré par le secrétariat.

- Perte budgétée pour 2024: - CHF 9'390
- Écart budgétaire positif: CHF 26'519
- Bénéfice: CHF 17'129

Explications:

- En raison du passage à un nouveau logiciel de comptabilité, les centres de coûts ont été réorganisés. De ce fait, les comptes annuels 2023 ne sont pas directement comparables à ceux de 2024.

- Face à une perte de CHF 53'168 en 2023, le comité a reconnu qu'une telle évolution n'était pas soutenable et a dû mettre en place des mesures d'économie, dont les effets se prolongeront en 2025. La revue «Science Psychothérapeutique» a notamment été touchée. Malgré la baisse du nombre de membres, les mesures prises ont permis de dégager un bénéfice opérationnel de CHF 17'000.

- 7.2. Rapport de l'office de révision
 - Publié à la page 22 du rapport annuel.
- 7.3. Décharge du comité
 - Les comptes annuels 2024 sont approuvés à l'unanimité. La décharge est également accordée à l'unanimité au comité.

8 Budget 2025: approbation

Le budget 2025 est de nouveau équilibré et ne présente aucun déficit. Kurt Roth précise qu'en approuvant le budget, la cotisation annuelle de membre, inchangée à CHF 760, est également validée.

- Recettes budgétées pour 2025: - CHF 9'951
- Précision: la position 'groupe tarifaire' reste difficile à prévoir.
- Le budget 2025 est adopté à l'unanimité.

9 Validation des modifications apportés aux statuts de l'ASP

Nathalie Jung, présidente de la Charte, explique que la répartition des adhésions collectives, autrefois complexe, a été simplifiée. La structure, précédemment composée de nombreuses sous-catégories, a été allégée en une organisation plus claire tout en préservant suffisamment d'espace pour tous.

Christiane Stieglitz précise que, dans le but de simplifier et d'optimiser la transparence, le règlement d'admission des membres collectifs a été révisé, réduisant les options de 4 à 2 types d'adhésions collectives possibles:

1. Membres collectifs ordinaires

- Instituts de formation postgrade accrédités

2. Membres collectifs associés

- Institut de formation continue
- Associations professionnelles et spécialisées
- Instituts de formation postgrade en cours d'accréditation

Les modifications des statuts sont adoptées à l'unanimité et entrent en vigueur le 31.03.2025.

10 Nouvelle élection

Mara Foppoli est élue à l'unanimité à la fonction de médiatrice pour le Tessin.

11 Réélections

- 10.1. Gabi Rüttimann, présidente (pour 2 ans)
- 10.2. Kurt Roth, membre du comité (pour 2 ans)
- 10.3. Sandra Feroletto, membre du comité (pour 2 ans)
- 10.4. Nicola Gianinazzi, membre du comité (pour 2 ans)

Réélection in globo à l'unanimité.

Gabi Rüttimann remercie pour la confiance qui lui est accordée, ainsi qu'aux autres membres réélus. «Nous continuerons à œuvrer avec détermination, car en tant que psychothérapeutes, le renforcement de notre profession nous tient particulièrement à cœur. L'objectif est de pouvoir, à l'avenir, agir sur un pied d'égalité avec tous les acteurs impliqués.»

12 Divers

- Question d'un membre: Comment peut-on obtenir, à partir de 70 ans, les 80 crédits de formation continue par an exigés et contrôlés par le canton?
Gabi Rüttimann et Christiane Stieglitz répondent comme suit: Il est important de vérifier la composition exacte de ces crédits de formation continue. Pour l'ASP, il existe également une exigence de formation continue de 240 crédits à répartir sur trois ans, ce qui correspond à 80 crédits par an. Parmi ceux-ci, 30 crédits peuvent être obtenus par des études personnelles. La supervision (60 min. = 1 crédit), l'intervision, l'activité politico-professionnelle ou l'enseignement sont également des activités qui peuvent être prises en compte pour répondre à ces exigences.
-

18.30 Clôture de l'assemblée
